

**PROCÈS-VERBAL**  
**Assemblée générale**  
**Samedi, le 7 août 2021, à 9 heures**  
**Centre communautaire de l'Hôtel de Ville**  
**2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs**

- 1. Ouverture de l'assemblée générale et information relative au changement à la présidence du CA de l'APELP**  
Mot de bienvenue de M. Gilles Drouin, président par intérim de l'Association, qui informe de la démission en cours de mandat du président François Linteau.
- 2. Vérification du quorum**  
À 9 h15, constat de M. Drouin du quorum atteint : 45 personnes sont présentes.
- 3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée**  
M. Gilles Drouin agira à titre de président d'assemblée et M<sup>me</sup> Michèle Andreani à titre de secrétaire, proposé par M. Claude Durocher, secondé par M<sup>me</sup> Francine Laperrière ; nominations acceptées à l'unanimité.
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
  - Proposé par M. Pierre Lacombe, secondé par Mme Chantal Boisvert.
  - Lecture de M. Drouin de la mission APELP et il souligne la présence active de la communauté Twin Lakes.
  - Question de M. Michel Béland : « *Le code d'éthique est-il suffisant pour définir comportement écoresponsable ?* ».
  - M. Drouin signale la présence de M. Sylvain Breton, maire d'Entrelacs, qui présentera le projet Oasis.
- 5. Adoption du procès-verbal de l'AG du 1<sup>er</sup> août 2020**  
Proposé par M. Jean Gilbert, secondé par M. Michel Béland lequel demande de réviser le point 8.3. (varia).
- 6. Adoption du rapport d'activités 2020-2021 – Activités administratives du CA**
  - M. Drouin mentionne la tentative de l'APELP d'utiliser l'outil de gestion Yapla pour les OBNL. Pour sa réalisation, ce projet avait fait l'objet d'un consensus du CA en mars 2021. La veille du lancement prévu le 30 juin, la majorité de ses membres a préféré surseoir à ce projet, ce qui a interrompu sa mise en route même si l'ensemble de l'ouvrage de conception avait été réalisé gracieusement, provoquant la démission de M. François Linteau.
  - Le CA a tenu 14 réunions dont certaines par ZOOM.
  - Parution de deux bulletins d'information.
  - Révision de l'annexe au bail et ajout d'une version anglaise.
  - Participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).
  - Sollicitation de M. Drouin pour l'aide d'une personne ayant des connaissances techniques relatives à l'entretien et à la mise à jour du site internet.
  - Mot de remerciement de M. Drouin envers les personnes qui se sont impliquées au cours des ans dans l'administration de l'Association.

## 7. Visibilité de l'APELP

- Présence assidue aux assemblées mensuelles du conseil municipal.
- Rédaction d'articles dans le bulletin municipal d'Entrelacs.
- Conception d'une affiche informationnelle pour placarder à l'hôtel de ville.
- Animation de Page Facebook.

## 8. Financement et membership

- Développement d'objets promotionnels (plaque et porte-clefs) à l'effigie du lac.
- Tournée des résidents pour la mise à jour des données personnelles de nos riverains, stimuler l'adhésion de nouveaux membres, offrir nos objets promotionnels.
- Présentation de M. Gilles Drouin des membres sortants du CA : M. Gilles Drouin, M<sup>mes</sup> Jeane Francoeur, Catherine Pennors, Joy Rosen, Michèle Andreani, M. Brian Sarwer-Foner.
- Question de M. Michel Béland : « *Qui a conçu les panneaux historiques installés au village ?* » Une main d'applaudissement pour M<sup>me</sup> Jeane Francoeur impliquée dans le projet.
- Commentaire de M. Pierre Lacombe : « *Au sujet du lavage des bateaux, les panneaux de la municipalité sont inadéquats* »; proposition est inscrite dans varia.
- M. Pierre Lacombe propose l'adoption du rapport d'activités, secondé par M. Michel Béland

## 9. Réception du bilan financier au 30 juin 2021

- Panne d'ordinateur incitant M<sup>me</sup> Catherine Pennors de présenter verbalement des chiffres approximatifs.
- Solde au 30 juin 2021 est d'environ 3 000 \$, alors qu'il était de 2 500 \$ au 30 juin 2020.
- Vente réalisée d'environ 250 \$ pour des objets promotionnels.
- Dons recueillis pour l'ensemencement ayant permis la mise à l'eau de 602 truites au printemps, subvention de la Municipalité de 250 \$ une fois la facture acquittée ainsi que 50 \$ pour l'analyse de l'eau.
- Versement d'une ristourne de 162,52 \$ au regard de ses ventes de M. François Fecteau de Flécotech qui distribue dans Lanaudière, voire à Entrelacs, des produits d'entretien ménager « *The Unscented Company* ».
- Augmentation forte des primes d'assurances auxquelles l'APELP fait face : 350 \$ (2020), 500 \$ (2021), et *qu'en sera-t-il en 2022 ?*
- Suggestions à vérifier :
  - M. Pierre Béland : Possibilité de demander une dérogation ?
  - M. le maire Breton : L'APELP passe-t-elle par la Municipalité ?
  - M. Claude Durocher : Une amie a une OBNL à Val-Morin, et prend son assurance par le biais de la Municipalité.
- Adoption du bilan financier proposé par M. Guy Bilodeau, secondé par M. Pierre Lacombe, adopté à l'unanimité.

## 10. 8. Résultats de l'analyse de l'eau du lac pour l'année 2020

- Maintien du lac sur une période de 16 ans avec une clarté d'environ de 5 mètres. Cependant, diminution depuis le printemps de 50 cm, et la couleur de l'eau est légèrement rouge à certains endroits près de la décharge du lac; investigation qui sera faite d'ici quelques jours.
- Taux de phosphore, de chlorophylle et de carbone dissous bon selon le rapport de RSVL-lacs et le classe vers une transition oligo-mésotrophe.
- Observation de M. Michel Béland de la transparence de l'eau qui varie beaucoup d'un endroit à l'autre du lac : dans les baies sa profondeur est de deux à six pieds alors qu'elle devient rapidement trouble après le passage des bateaux.
- Demande de M. Pierre Lacombe : « *Quelle est l'échelle comparative de la mesure avec le disque de Secchi ?* ». Précision de M. Gilles Drouin à l'effet que la clarté de l'eau du lac varie entre 4,5 et 5,5 mètres sur une moyenne de 5 mètres (dix mesures).

### 11. Programme 2021 – Plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) et Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

- Observation de M. Pierre Lacombe de la présence de « touristes » mettre leur embarcation à l'eau au bout de la rue Therrien ; danger d'introduction du myriophylle.
- Constats de certains riverains alors que M. Michel Béland mentionne qu'un propriétaire du Projet Oasis aurait vu des algues myriophylles qui s'avère être M<sup>me</sup> Isabelle Laviolette, présente à l'assemblée, disant avoir vu plusieurs espèces dans les herbiers près du gros rocher dans la baie sud-ouest, également ce que confirme M. Antony Desraps.
- Suggestion de M. Claude Durocher d'une inspection lors de la sortie prévue sur le lac dimanche par mesure de transparence.

### 12. Analyse de l'eau du lac / Moules Zébrées et service d'analyse de l'eau potable

- Résultats de l'analyse de pollution bactériologique avec Les Moules Zébrées qui indiquent un très faible taux de coliformes sauf à l'embouchure de la Rivière Jean-Venne, comme tous les ans.
- Dû au bouleversement vécu de cette année au sein du CA par la démission imprévue du président M. François Linteau, d'un consensus établi il n'y aura pas d'analyse d'eau des puits dimanche qui peut cependant être demandée chez RONA; offre revue par le CA 2022.

### 13. Échange avec M. le maire Sylvain Breton, et présentation du projet Oasis

- Covid-19, la Municipalité aura dû procéder différemment par exemple en tenant les réunions du conseil à huis clos, mais la prochaine sera en présentiel le 16 août; bienvenue à tous.
- Rappel de M. le maire Breton que cet après-midi la *fête de la famille* a lieu au parc des Nénuphars.
- Embauche récente à l'Hôtel de Ville : M<sup>me</sup> Martine Guindon (directrice générale), M. Patrick Chalifoux (directeur de l'aménagement), et la Municipalité demeure à la recherche d'un inspecteur.
- Circonstances exceptionnelles, de celles-ci il en découle de nouvelles règles pour la plage du lac des Îles, l'accès étant réservé aux résidents.
- Rappel au sujet du lavage des embarcations : c'est le propriétaire de l'embarcation qui en est responsable avant sa mise à l'eau.
- Clarté de l'eau : le lac des Îles a eu le même problème que les autres cette année.
- Rappel du numéro de la patrouille municipale 24h/7j : 450 228 2020.
- Location de chalets : les consultations publiques vont reprendre en janvier ; tous les règlements devraient être appliqués en 2022.
- Rues des Tourterelles et des Hirondelles ont été asphaltées en 2020, prévu en 2021 rue des Perdreaux.
- Questions et commentaires :
  - M<sup>me</sup> Catherine Pennors : « Pourquoi la rue Groulx a-t-elle été fermée deux fois ? », réponse de M. le maire : « On n'a pas le choix, il faut évacuer l'eau lors de trop fortes pluies. Cette problématique est récurrente et de plus en plus fréquente. »
  - M. Michel Béland signale l'importance de sensibiliser les citoyens aux risques des feux de forêt.
  - M<sup>me</sup> Catherine Pennors : « Qu'en est-il des feux d'artifice ? », réponse de M. le maire : « Ils ne sont pas interdits à Entrelacs ».
  - Sentier des boucles va devenir une réalité au lac Patrick, par la rue des Œillets. La passerelle d'accès pour le Pic Vert près du chalet des loisirs, actuellement fermée pour cause d'avaries, sera remplacée par une nouvelle passerelle métallique.
  - Commentaire de M. Michel Béland : « Plusieurs sentiers indiquent privé. » À ne pas confondre avec celui du sentier des Boucles, la Municipalité s'est assurée des droits de passage règlementaires. Elle a acquis de nouveaux terrains et le départ pour les sentiers pourra se faire du stationnement de l'hôtel de ville.
  - Vigilance à maintenir concernant le lavage des embarcations pour qu'on ait constaté la présence d'algues myriophylles à St-Michel-des-Saints, à St-Alphonse-Rodriguez ainsi qu'au lac Masson.

#### 14. Projet Oasis

- Projet autorisé il y a plusieurs années où presque tous les terrains sont vendus : 26 hectares de terrains, une habitation par ha (100 000 pi<sup>2</sup>). Sur les 25 lots, la Municipalité a actuellement autorisé quatre permis de construction.
- La bande riveraine est de 10m, avec 1.5m de déboisement pour les quais, 19 terrains sont riverains (19 quais) sur 1,2 km. 2 quais supplémentaires pour les 6 terrains situés à l'arrière. La superficie moyenne des terrains est de 50 000 pi<sup>2</sup>.
- Le frontage du lac n'est pas règlementé, seulement celui du chemin d'accès au quai. Il y en a un au lac en copropriété et pour l'usage de la Municipalité. On étudie la probabilité d'accès donné aux autres riverains.
- Une réunion est prévue avec le CA des copropriétaires pour expliquer les règlements en vigueur.
- Questions et commentaire :
  - M. Claude Durocher : « *Est-ce que la municipalité surveille les coupes riveraines ?* » Réponse de M. le maire : « *Il ne peut y avoir aucune coupe sur 10m. dans cette bande.* »
  - M. Pierre Lacombe : « *Est-ce que la municipalité va faire une évaluation des bandes riveraines ?* » Réponse de M. Gilles Drouin : « *Il faut signaler les coupes à la Municipalité et le dénuement des bandes riveraines, l'APELP inscrira la caractérisation des bandes riveraines à son programme.* » M. le maire : « *Il est préférable de privilégier la sensibilisation aux constats d'infraction.* »
  - M. Michel Béland : « *Sur le lac il y a 10 pontons et 16 bateaux à moteurs, sans compter ceux dans la baie, un inventaire plus complet serait souhaitable.* » M. le maire : « *Il n'y a pas de règlements pour les radeaux ou les quais flottants, sauf l'obligation d'installer des réflecteurs, les enlever en hiver et d'y inscrire une adresse.* »
  - M<sup>me</sup> Chantal Boisvert : « *Où en est le projet de fibre optique ?* » M. le maire : « *Fin 2022, la fibre optique sera partout où il y a un poteau de Bell ou d'Hydro.* »
- Remerciement à M. le maire Sylvain Breton pour sa présence et les échanges avec nos membres.

#### 15. Présentation du mode de paiement et montant de la cotisation annuelle 2021-2022

La cotisation annuelle sera maintenue à 30 \$ par résidence, à moins d'une augmentation extraordinaire du montant de la prime d'assurance, et pour tous les paiements à effectuer : cotisations, ensemencement, objets promotionnels, on les privilégie par virement Interac à l'adresse [APELP.finance@outlook.com](mailto:APELP.finance@outlook.com) (réponse APELP).

#### 16. Proposition pour le programme d'ensemencement 2022

M. Brian Sarwer-Foner informe qu'un sous-comité va étudier la possibilité d'ensemencer des truites autres que mouchetées et non stériles au printemps 2022. Notre fournisseur habituel abandonnera probablement la production de truites mouchetées pour celles arc-en-ciel.

#### 17. Sujets divers (varia)

- Proposition de M. Pierre Lacombe de faire installer des affiches plus visibles pour le lavage des embarcations à des endroits stratégiques et question sur la possibilité de former un sous-comité à ce sujet; M. le maire en prends note.
- Question de M. Jean Gilbert, à savoir si on peut règlementer les bateaux à moteur sur le lac ? Réponse de M. Gilles Drouin : « *Difficile, les lacs sont de juridiction fédérale et la loi maritime en régit l'usage. Il faut que la majorité des riverains le demande (sondage, observations, statistiques, rédaction de mémoires, etc.). On se doit de présenter le projet à la ville, puis aux gouvernements provincial et fédéral. Une procédure de plusieurs années et qui n'a pas produit de résultats pour les quelques associations qui ont entrepris cette démarche. Le sujet des wakeboat est devenu préoccupant pour les Associations de lacs.* »

#### 18. Remerciements à l'intention de MM. François Linteau et Nicolas Charbonneaux

Au nom du CA de l'APELP, M. Gilles Drouin les remercie pour leur implication très appréciée de plusieurs années.

**19. Présentation des nouvelles lignes directrices dans la méthode de travail pour les membres du CA**

- Proposition de M. Brian Sarwer-Foner de former des sous-comités sur différents programmes réguliers ou nouveaux autorisés par le CA, constitués d'au moins un membre du CA et d'une ou deux personnes extérieures intéressées à ces sujets particuliers. Ces personnes sont invitées à donner leur nom à la fin de l'assemblée.
- Objectif du CA de se fixer sept réunions pour la prochaine année, proposition acceptée par M. Michel Béland, secondée par M. Pierre Lacombe.

**20. Élection des membres du conseil d'administration pour 2021-2022**

Sont reconduits par acclamation M. Gilles Drouin, M<sup>me</sup> Jeane Francoeur, M<sup>me</sup> Michèle Andreani, M. Brian Sarwer-Foner, M<sup>me</sup> Catherine Pennors, M<sup>me</sup> Joy Rosen. Viennent s'ajouter à l'équipe, sans besoin de la tenue de mise en nomination, M<sup>mes</sup> Chantal Boisvert et Isabelle Laviolette.

**21. Levée de l'assemblée générale, proposée par Michel Béland, secondé par Pierre Lacombe**

- Les personnes suivantes souhaitent participer à des sous-comités :
  - Sentiers : M. Claude Durocher
  - Affiche pour le lavage des embarcations : M. Pierre Lacombe
  - Ensemencement / Qualité de l'eau : M. Étienne Richer
  - Nettoyage de la rivière Jean-Venne : M<sup>me</sup> Julia Pavan